



RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2017	3
MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS	4
INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	7
ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	8
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ.....	10
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	15
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	21
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	28

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Le présent rapport de gestion de Québecor inc. couvre les principales activités du premier trimestre 2018 ainsi que les plus importants changements effectués en regard de l'exercice financier précédent. Québecor inc. est une société de gestion détenant une participation de 81,53 % dans Québecor Média inc., l'un des plus importants conglomérats de télécommunications et de médias du Canada.

Québecor Média inc. exerce ses activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média et Sports et divertissement. Québecor Média inc. déploie une stratégie de convergence qui s'appuie sur les synergies entre ses différentes propriétés et la maximisation de la valeur de ses contenus au profit de multiples plateformes de distribution. À moins d'avis contraire, les références à « Québecor » ou à la « Société » désignent Québecor inc. et ses filiales et les références à « Québecor Média » désignent Québecor Média inc. et ses filiales.

Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté pour annulation 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital d'Amérique Investissement inc. (« CDP Capital »), une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un prix d'achat global de 37,7 M\$, payable en espèces. À la même date, Québecor Média a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,07 % à 81,53 %.

Le 15 novembre 2017, la Société a procédé à un fractionnement des actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et des actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B ») en circulation de la Société, à raison de deux pour une. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action additionnelle pour chaque action détenue à la date de clôture des registres le 15 novembre 2017. En conséquence, toutes les références au nombre d'actions, aux montants par action et aux informations sur la rémunération à base d'actions ont été redressées rétroactivement pour refléter ce fractionnement.

Au cours du quatrième trimestre 2017, la Société a modifié sa structure organisationnelle et transféré ses activités d'édition et de distribution de livres, de même que ses activités de distribution et de production de musique, du secteur Média au secteur Sports et divertissement. Par conséquent, les chiffres des périodes antérieures présentés dans l'information sectorielle de la Société ont été retraités pour refléter ces changements.

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précise comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus. L'adoption de la norme IFRS 15 a des impacts importants sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts. Entre autres impacts, l'adoption de l'IFRS 15 s'est traduit par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. De plus, les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement sont désormais pleinement amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service. Une description des nouvelles règles, ainsi que le détail des ajustements rétroactifs des données comparatives, sont présentées dans la section « Modifications de conventions comptables » de ce rapport de gestion. De même, afin de faciliter la compréhension de l'impact de la nouvelle norme IFRS 15 sur les mesures non normalisées, les données excluant l'impact de cette norme ont été ajoutées dans de nouvelles colonnes aux différents tableaux de calcul et de rapprochement de ces mesures non normalisées, telles que présentées dans la section « Mesures non normalisées selon les IFRS ».

Dans la foulée de l'adoption de l'IFRS 15, et pour tenir compte également de l'évolution de ses activités et services, dont la croissance de ses activités en téléphonie mobile, la Société a revu la nature et la définition de ses indicateurs clés de rendement. Ainsi, la mesure de revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), utilisée précédemment, a été abandonnée pour être remplacée par la nouvelle mesure de facturation moyenne d'abonnement par unité (« FMPU »). Cette mesure sera dorénavant utilisée pour évaluer le rendement des activités mobiles et le rendement de toutes les activités combinées. La définition de la nouvelle mesure FMPU est présentée dans la section « Indicateurs clés de rendement » du présent rapport de gestion. Une définition de la mesure d'unité génératrice de revenus (« UGR »), auparavant « unité de service », a également été ajoutée dans la même section, sans changement par ailleurs à la nature et au calcul de cette mesure.

Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec les informations contenues dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017. Tous les montants sont en dollars canadiens (« CA ») à moins d'avis contraire.

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2017

- Les revenus de Québecor ont totalisé 1,01 G\$ au premier trimestre 2018, en hausse de 5,2 M\$ (0,5 %) par rapport à la même période de 2017.

Télécommunications

- Au premier trimestre 2018, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 18,4 M\$ (2,3 %) de ses revenus et de 26,6 M\$ (6,9 %) de son bénéfice d'exploitation ajusté.
- Progression importante des revenus de Vidéotron ltée (« Vidéotron ») au premier trimestre 2018 en téléphonie mobile (14,7 M\$ ou 13,2 %), en accès Internet (11,1 M\$ ou 4,4 %) et au service de vidéo sur demande par abonnement Club illico (« Club illico ») (2,1 M\$ ou 23,3 %).
- FMPU total de Vidéotron de 48,82 \$ au premier trimestre 2018, contre 47,41 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 1,41 \$ (3,0 %). La FMPU mobile a atteint 53,25 \$ au premier trimestre 2018, contre 52,64 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 0,61 \$ (1,2 %).
- Augmentation nette de 19 300 UGR (0,3 %) au premier trimestre 2018, dont 23 300 lignes en téléphonie mobile, 21 800 clients à Club illico et 8 100 clients à l'accès Internet par câble.
- Vidéotron a été consacrée l'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois pour une treizième année consécutive, selon l'étude Réputation 2018 de Léger – NATIONAL. Vidéotron a également été proclamée la marque la plus influente de l'industrie des télécommunications au Québec, selon l'indice Ipsos-Infopresse 2018.

Média

- Le 1^{er} mai 2018, Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») a signé une entente visant l'acquisition des sociétés du groupe de Serdy Média inc. (« Serdy Média »), détenteur et exploitant des chaînes spécialisées Évasion et Zeste, et des sociétés du groupe de Serdy Video inc., pour une somme totalisant 24,0 M\$. Cette acquisition est conditionnelle à l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »).
- Selon les données du sondage Vividata pour le printemps 2018, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et le journal gratuit *24 heures* de Montréal demeurent des chefs de file en information au Québec cumulant près de 4,0 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues (papier, mobile et Web). De plus, Groupe TVA s'affirme toujours comme un joueur de premier rang de l'industrie canadienne du magazine avec une moyenne de près de 9,1 millions de lecteurs, toutes plateformes confondues.
- Le 22 janvier 2018, Groupe TVA a acquis les actifs de l'entreprise Mobilimage inc., composés essentiellement de mobiles et d'équipements de production, pour une somme de 2,7 M\$. Les activités de location d'unités mobiles et d'équipements de production de l'entreprise acquise ont été intégrées aux activités du secteur des services cinématographiques et audiovisuels.
- Mels Studios et Postproduction s.e.n.c. (« MELS ») a obtenu six nominations en vue de l'édition 2018 du Gala Québec Cinéma dans les catégories Meilleurs effets visuels, Meilleur son – film documentaire et Meilleur son. Ces nominations témoignent de l'esprit créatif des artisans et des collaborateurs de MELS qui lui permettent de rayonner dans l'industrie du cinéma.

Opérations financières

- Considérant le profil financier actuel et prospectif de la Société, le conseil d'administration s'est penché sur la politique de versement de dividende de la Société et a déterminé une cible à atteindre progressivement d'ici la fin d'une période de quatre ans, laquelle cible sera entre 30% et 50% des flux monétaires libres annuels de la Société. En conséquence, le 7 mai 2018, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action sur les actions catégorie A et sur les actions catégorie B, soit une hausse de 100 %.
- Au cours du premier trimestre 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat d'un montant nominal de 37,5 M\$ de débentures convertibles. Un paiement en espèces de 71,9 M\$ a été déboursé le 4 avril 2018 relativement au rachat de ces débentures.
- Au cours du premier trimestre 2018, la Société a racheté et annulé 4 125 800 actions catégorie B, conformément au programme de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale en espèces de 98,7 M\$. L'excédent de 90,8 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis.

MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Les mesures non normalisées selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le bénéfice d'exploitation ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

À des fins de transition et pour faciliter la compréhension des impacts de l'adoption sur une base rétroactive de la nouvelle norme IFRS 15, telle que décrite dans la section « Modifications de conventions comptables », des colonnes ont été ajoutées, lorsque la situation s'applique, aux tableaux de calcul et de rapprochement des mesures non normalisées selon les IFRS. Ainsi, ces tableaux fournissent également un calcul et un rapprochement des mesures non normalisées de 2018 et 2017, en fonction des anciennes conventions comptables relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les ajustements liés à l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS 15.

Bénéfice d'exploitation ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, la perte sur refinancement de dettes et les impôts sur le bénéfice. Le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du bénéfice d'exploitation ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité.

En outre, le bénéfice d'exploitation ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. La définition du bénéfice d'exploitation ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 1 présente le rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Tableau 1**Rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés**

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS 15 ¹		Excluant l'IFRS 15 ²	
	Trois mois terminés les 31 mars		Trois mois terminés les 31 mars	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice (perte) d'exploitation ajusté(e) :				
Télécommunications	410,5	\$ 383,9	\$ 417,9	\$ 377,1
Média	(1,1)	(2,2)	(1,1)	(2,2)
Sports et divertissement	(2,1)	(0,8)	(2,1)	(0,8)
Siège social	0,1	(9,0)	0,1	(9,0)
	407,4	371,9	414,8	365,1
Amortissement	(179,9)	(169,8)	(179,9)	(169,8)
Frais financiers	(76,6)	(77,1)	(76,6)	(77,1)
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(29,6)	(72,4)	(29,6)	(72,4)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(6,5)	10,9	(6,5)	10,9
Perte sur refinancement de dettes	–	(15,6)	–	(15,6)
Impôts sur le bénéfice	(39,2)	(27,2)	(39,2)	(27,2)
Impact de l'IFRS 15	–	–	(7,4)	6,8
Bénéfice net	75,6	\$ 20,7	75,6	\$ 20,7

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluer le bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Tableau 2**Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés**

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS 15 ¹		Excluant l'IFRS 15 ²	
	Trois mois terminés les 31 mars		Trois mois terminés les 31 mars	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	89,6	\$ 74,9	\$ 94,0	\$ 70,8
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(29,6)	(72,4)	(29,6)	(72,4)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(6,5)	10,9	(6,5)	10,9
Perte sur refinancement de dettes	–	(15,6)	–	(15,6)
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ³	2,1	6,1	2,1	6,1
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	1,1	–	1,1	–
Impact de l'IFRS 15	–	–	(4,4)	4,1
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	56,7	\$ 3,9	\$ 56,7	\$ 3,9

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

³ Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le bénéfice d'exploitation ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences). La Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé par Québecor Média, le remboursement de la dette à long terme et le rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. La définition des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises. Les tableaux 7 et 8 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation divulgués aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de la filiale selon les IFRS, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences). Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la filiale Québecor Média. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles dans Québecor Média pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé, le remboursement de la dette à long terme et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une

mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 8 présente le rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation divulgués aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT

Unité génératrice de revenus

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit l'UGR. Une UGR représente, le cas échéant, le nombre de clients aux services d'Internet par câble, de télédistribution et de Club illico, et le nombre de lignes aux services de téléphonie mobile et de téléphonie par câble. L'UGR n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de l'UGR utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

Facturation moyenne par unité

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit la FMPU. Cet indicateur sert à mesurer la facturation moyenne d'abonnement par UGR. La FMPU n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de la FMPU utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

La FMPU mobile se calcule en divisant la facturation moyenne d'abonnement du service de téléphonie mobile par le nombre moyen d'UGR de ce service durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

La FMPU totale se calcule en divisant la facturation moyenne combinée d'abonnement des services d'Internet par câble, de télédistribution, de Club illico, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble, par le nombre total moyen d'UGR des services d'Internet par câble, de télédistribution, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE QUÉBECOR

Comparaison des premiers trimestres 2018 et 2017

Revenus de 1,01 G\$, en hausse de 5,2 M\$ (0,5 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (18,4 M\$ ou 2,3 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (10,9 M\$ ou -5,9 %) et Sports et divertissement (1,1 M\$ ou -2,9 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 407,4 M\$, en hausse de 35,5 M\$ (9,5 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (26,6 M\$ ou 6,9 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur). Écart favorable dans le secteur Média (1,1 M\$ ou 50,0 %) et au siège social (9,1 M\$) expliqué, dans ce dernier cas, par une baisse des coûts de rémunération, y compris la charge de rémunération à base d'actions.
- Écart défavorable dans le secteur Sports et divertissement (1,3 M\$).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart défavorable de 0,8 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au premier trimestre 2018, par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart favorable de 3,3 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au premier trimestre 2018.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 56,7 M\$ au premier trimestre 2018 (0,24 \$ par action de base), contre 3,9 M\$ (0,02 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit un écart favorable de 52,8 M\$ (0,22 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
 - un écart favorable de 42,8 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 44,5 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 35,5 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
 - l'écart favorable de 15,6 M\$ relativement à la perte sur refinancement de dettes.
- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
 - l'écart défavorable de 17,4 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments ;
 - l'augmentation de 12,0 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
 - la hausse de 10,1 M\$ de la charge d'amortissement.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 89,6 M\$ (0,38 \$ par action de base) au premier trimestre 2018, contre 74,9 M\$ (0,31 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 14,7 M\$ (0,07 \$ par action de base), ou de 19,6 %.

Charge d'amortissement de 179,9 M\$ au premier trimestre 2018, soit une augmentation de 10,1 M\$ qui s'explique surtout par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux investissements dans les réseaux filaire et sans fil, ainsi que dans les systèmes informatiques, de même que par l'impact de la révision de la période d'amortissement de certaines composantes du réseau de télécommunications.

Frais financiers de 76,6 M\$ au premier trimestre 2018, en baisse de 0,5 M\$, qui s'explique principalement par la hausse des revenus d'intérêt générée par l'augmentation des liquidités, contrebalancée en partie par un taux d'intérêt moyen supérieur sur la dette, par un niveau moyen d'endettement plus élevé et par l'écart défavorable des gains et pertes sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 29,6 M\$ au premier trimestre 2018, contre 72,4 M\$ à la même période de 2017, soit un écart favorable de 42,8 M\$ qui s'explique essentiellement par la variation favorable de 44,5 M\$, sans incidence fiscale, de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments de 6,5 M\$ au premier trimestre 2018, contre un gain de 10,9 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 17,4 M\$.

- Au cours du premier trimestre 2018, une charge nette de 6,5 M\$ a été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société.
- Au cours du premier trimestre 2017, un gain net de 10,9 M\$ a été comptabilisé relativement à des développements dans le cadre de litiges, à différentes mesures de réduction de coûts de main-d'œuvre dans divers secteurs de la Société et à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications.

Perte sur refinancement de dettes de 15,6 M\$ au premier trimestre 2017.

- Conformément à un avis émis le 31 mars 2017, Vidéotron a remboursé, le 1^{er} mai 2017, un montant en capital global de 125,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 5,2 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au premier trimestre 2017 relativement à ce remboursement.
- Conformément à un avis émis le 31 mars 2017, Québecor Média a remboursé, le 1^{er} mai 2017, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 325,0 M\$ émis le 5 janvier 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,375 % et échéant le 15 janvier 2021, pour un prix de 102,458 % du montant nominal. Une perte de 10,4 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au premier trimestre 2017 relativement à ce remboursement.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 39,2 M\$ au premier trimestre 2018 (taux d'imposition effectif de 27,4 %), contre 27,2 M\$ (taux d'imposition effectif de 26,4 %) à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 12,0 M\$, principalement attribuable à l'incidence de la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Résultats d'exploitation du premier trimestre 2018

Revenus de 823,4 M\$ au premier trimestre 2018, soit une progression de 18,4 M\$ (2,3 %).

- Revenus du service de téléphonie mobile de 125,8 M\$, soit une progression de 14,7 M\$ (13,2 %) due pour l'essentiel à la croissance du nombre de lignes.
- Revenus des services d'accès Internet de 261,6 M\$, en hausse de 11,1 M\$ (4,4 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation des revenus par client, dont l'incidence favorable d'une combinaison de produits et de la hausse de certains tarifs, ainsi que par la hausse de la clientèle, contrebalancées en partie par la diminution des surcharges liées à la consommation.
- Revenus totaux des services de télédistribution de 248,7 M\$, soit une diminution de 2,6 M\$ (-1,0 %) principalement due à l'impact de la baisse nette du nombre de clients et à la diminution du nombre de commandes à la vidéo sur demande et à la télé à la carte, contrebalancés en partie par l'augmentation des revenus générés par la location de terminaux numériques et par la hausse des revenus par client, dont l'incidence de la hausse de certains tarifs.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 95,2 M\$, en baisse de 7,4 M\$ (-7,2 %), principalement dû à l'impact de la diminution nette du nombre de lignes et à la baisse des revenus interurbains, contrebalancés en partie par la hausse du revenu par ligne.
- Revenus de Club illico de 11,1 M\$, en hausse de 2,1 M\$ (23,3 %), essentiellement en raison de l'augmentation de la clientèle.
- Revenus de Vidéotron Affaires de 31,8 M\$, en hausse de 0,4 M\$ (1,3 %), qui s'explique surtout par l'augmentation des revenus de Fibrenoire inc. (« Fibrenoire »).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 45,5 M\$, en hausse de 0,4 M\$ (0,9 %), surtout en raison de l'augmentation du revenu net par appareil en téléphonie mobile, contrebalancée par la diminution des ventes de terminaux numériques.
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron ltée de 1,5 M\$, en baisse de 0,1 M\$ (-6,3 %), qui s'explique surtout par la fermeture de magasins.
- Autres revenus de 2,3 M\$, en baisse de 0,1 M\$ (-4,2 %).

FMPU totale de Vidéotron de 48,82 \$ au premier trimestre 2018, contre 47,41 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 1,41 \$ (3,0 %). La FMPU mobile a atteint 53,25 \$ au premier trimestre 2018, contre 52,64 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 0,61 \$ (1,2 %).

Statistiques de clientèles

UGR – Au 31 mars 2018, le nombre total d'UGR s'établissait à 5 900 400, soit une hausse de 19 300 unités (0,3 %) par rapport à la fin de 2017, contre une augmentation de 30 000 au premier trimestre 2017 (tableau 3). Le nombre d'UGR a augmenté de 105 000 (1,8 %) pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2018.

Téléphonie mobile – Au 31 mars 2018, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 1 047 300, soit une augmentation de 23 300 lignes (2,3 %) par rapport à la fin de 2017, contre une hausse de 27 000 au premier trimestre 2017. Le nombre de lignes à ce service a augmenté de 126 400 (13,7 %) pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2018 (tableau 3).

Accès Internet par câble – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 674 600 au 31 mars 2018, en hausse de 8 100 clients (0,5 %) au premier trimestre 2018, contre une hausse de 15 300 clients à la même période de 2017. Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2018, le service d'accès Internet par câble a recruté 46 500 clients (2,9 %) (tableau 3). Au 31 mars 2018, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 58,2 %, contre 57,2 % un an plus tôt (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences et entreprises desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 879 500 au 31 mars 2018, contre 2 845 700 un an plus tôt).

Télédistribution – Le nombre de clients pour l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 15 000 (-0,9 %) au premier trimestre 2018, contre une baisse de 10 300 clients à la même période de 2017, et a diminué de 55 100 clients (-3,3 %) pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2018 (tableau 3). À la fin du premier trimestre 2018, les services de télédistribution de

Vidéotron desservait 1 625 500 clients, soit un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 56,5 %, contre 59,1 % un an plus tôt.

- Au 31 mars 2018, le service illico télé numérique desservait 1 625 500 clients, soit une baisse de 15 000 clients (-0,9 %) au premier trimestre 2018, contre une augmentation de 8 000 clients à la même période de 2017. Sur une période de 12 mois, le service de télé numérique a recruté 30 400 clients (1,9 %). Au 31 mars 2018, le taux de pénétration des résidences et entreprises câblées pour ce service s'élevait à 56,5 %, contre 56,1 % un an plus tôt.
- Au 31 mars 2018, essentiellement tous les clients au service de télédistribution analogique avaient migré vers le service numérique.

Téléphonie par câble – Au 31 mars 2018, ce service comptait 1 169 600 lignes, soit une baisse de 18 900 (-1,6 %) au premier trimestre 2018, contre une diminution de 11 800 lignes à la même période de 2017. Le nombre de lignes à ce service a diminué de 71 700 (-5,8 %) sur une période de 12 mois (tableau 3). Au 31 mars 2018, le service de téléphonie par câble affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 40,6 %, contre 43,6 % un an plus tôt.

Club illico – Au 31 mars 2018, le nombre de clients à Club illico s'élevait 383 400, soit une augmentation de 21 800 clients (6,0 %) au premier trimestre 2018, contre une hausse de 9 800 clients à la même période de 2017. Le nombre de clients à ce service a augmenté de 58 900 (18,2 %) pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2018 (tableau 3).

Tableau 3

UGR du secteur Télécommunications à la fin de chaque trimestre depuis les huit derniers trimestres

(en milliers d'unités)

	Mars 2018	Déc. 2017	Sept. 2017	Juin 2017	Mars 2017	Déc. 2016	Sept. 2016	Juin 2016
Téléphonie mobile	1 047,3	1 024,0	990,3	953,3	920,9	893,9	867,7	828,9
Internet par câble	1 674,6	1 666,5	1 654,1	1 627,2	1 628,1	1 612,8	1 596,1	1 571,7
Télédistribution :								
Analogique	–	–	45,1	59,9	85,5	103,8	124,9	137,7
Numérique	1 625,5	1 640,5	1 603,9	1 596,8	1 595,1	1 587,1	1 570,8	1 559,8
	1 625,5	1 640,5	1 649,0	1 656,7	1 680,6	1 690,9	1 695,7	1 697,5
Téléphonie par câble	1 169,6	1 188,5	1 205,4	1 221,0	1 241,3	1 253,1	1 265,1	1 284,0
Club illico	383,4	361,6	347,4	337,6	324,5	314,7	278,5	266,3
Total	5 900,4	5 881,1	5 846,2	5 795,8	5 795,4	5 765,4	5 703,1	5 648,4

Bénéfice d'exploitation ajusté de 410,5 M\$, en hausse de 26,6 M\$ (6,9 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse des revenus ;
- l'écart favorable lié à l'ajustement rétroactif enregistré au premier trimestre 2018 relatif aux frais d'itinérance, à la suite d'une décision du CRTC rendue au premier trimestre 2018.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais d'ingénierie, de publicité et d'administration.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 50,1 % au premier trimestre 2018, contre 52,3 % à la même période de 2017, expliqué principalement par la composante fixe de ces coûts, qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus et par l'ajustement rétroactif favorable enregistré au premier trimestre 2018 relatif aux frais d'itinérance.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 216,1 M\$ au premier trimestre 2018, contre 188,9 M\$ à la même période de 2017 (tableau 4). Cette augmentation de 27,2 M\$ s'explique par la progression de 26,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté et par la baisse de 22,0 M\$ des acquisitions d'immobilisations, due à une diminution des investissements dans les réseaux filaire et sans fil, ainsi que dans les équipements aux abonnés, contrebalancées en partie par l'augmentation de 21,4 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels, surtout attribuable aux investissements dans le projet de télévision sur protocole Internet (« IPTV »).

Tableau 4 : Télécommunications
Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS 15 ¹		Excluant l'IFRS 15 ²	
	Trois mois terminés les 31 mars		Trois mois terminés les 31 mars	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice d'exploitation ajusté	410,5 \$	383,9 \$	417,9 \$	377,1 \$
Acquisitions d'immobilisations	(139,8)	(161,8)	(139,8)	(161,8)
Acquisitions d'actifs incorporels	(55,0)	(33,6)	(55,0)	(33,6)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	0,4	0,4	0,4	0,4
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	216,1 \$	188,9 \$	223,5 \$	182,1 \$

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

Média

Résultats d'exploitation du premier trimestre 2018

Revenus de 173,2 M\$ au premier trimestre 2018, en baisse de 10,9 M\$ (-5,9 %).

- Diminution de 3,6 M\$ (-3,2 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée essentiellement par une baisse des revenus publicitaires du Réseau TVA et des revenus d'abonnement de TVA Sports.
- Revenus stables des services cinématographiques et audiovisuels. La baisse des revenus de postproduction, de doublage et d'effets visuels a été contrebalancée par une croissance des revenus de location de studios et d'équipements, attribuable au nombre supérieur de tournages au premier trimestre 2018 par rapport à la même période de 2017.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 2,3 M\$ (-5,1 %).
 - Revenus publicitaires en baisse de 10,1 % ; revenus de tirage en baisse de 1,0 % ; revenus numériques en baisse de 6,5 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 0,9 %.
- Diminution de 2,9 M\$ (-13,6 %) des revenus d'édition de magazines, expliquée principalement par :
 - la baisse des revenus publicitaires et des revenus d'abonnement ;
 - l'impact de la vente du magazine *The Hockey News* en janvier 2018.
- Augmentation de 0,3 M\$ (12,5 %) des revenus de Québecor Média Affichage, surtout en raison de la hausse des revenus publicitaires.

Perte d'exploitation ajustée de 1,1 M\$ au premier trimestre 2018, contre 2,2 M\$ à la même période de 2017, soit un écart favorable de 1,1 M\$ (50,0 %).

- Hausse de 1,7 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté des activités de télédiffusion, qui s'explique principalement par l'incidence de la diminution des coûts de contenu de TVA Sports et par les mesures de réduction de coûts, contrebalancées en partie par l'impact de la baisse des revenus et de la hausse des coûts de contenu du Réseau TVA.
- Diminution de 0,6 M\$ de la perte d'exploitation ajustée provenant des services cinématographiques et audiovisuels, expliquée principalement par une baisse des frais d'administration, dont la charge pour mauvaises créances.
- Écart défavorable de 2,0 M\$ de la perte d'exploitation ajustée pour l'édition de journaux qui s'explique principalement par l'impact de la baisse des revenus et par les investissements dans les activités numériques.

- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités d'édition de magazines en hausse de 0,5 M\$. Cette augmentation s'explique surtout par la diminution des frais d'exploitation, dont les frais d'impression, de rédaction et de vente, de même que par les réductions de coûts liées aux mesures de restructuration, contrebalancées en partie par l'impact de la baisse des revenus.
- Perte d'exploitation ajustée de Québecor Média Affichage en baisse de 0,4 M\$, qui s'explique surtout par l'impact favorable de la hausse des revenus, combiné à la baisse de certains frais d'exploitation.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 100,6 % au premier trimestre 2018, contre 101,2 % à la même période de 2017.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs de 7,6 M\$ au premier trimestre 2018, contre des flux négatifs de 8,9 M\$ à la même période de 2017 (tableau 5). Cet écart favorable de 1,3 M\$ s'explique surtout par la diminution de 1,1 M\$ de la perte d'exploitation ajustée.

Tableau 5 : Média

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2018	2017
Perte d'exploitation ajustée	(1,1) \$	(2,2) \$
Acquisitions d'immobilisations	(5,0)	(6,0)
Acquisitions d'actifs incorporels	(1,5)	(0,7)
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	(7,6) \$	(8,9) \$

Sports et divertissement

Résultats d'exploitation du premier trimestre 2018

Revenus de 37,2 M\$ au premier trimestre 2018, soit une baisse de 1,1 M\$ (-2,9 %).

- Hausse de 0,2 M\$ (1,8 %) des revenus de sports et spectacles, attribuable principalement au succès du spectacle en coproduction *Saturday Night Fever* présenté au Capitole de Québec et au Théâtre Saint-Denis, à Montréal, et à la hausse des revenus de hockey, contrebalancés en partie par une baisse des revenus d'événements sportifs.
- Diminution de 1,3 M\$ (-7,0 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par une baisse des revenus en littérature générale et par la diminution des activités de distribution en librairie.
- Revenus stables de distribution et de production de musique.

Perte d'exploitation ajustée de 2,1 M\$ au premier trimestre 2018, contre 0,8 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 1,3 M\$.

- Écart défavorable de 0,5 M\$ de la perte d'exploitation ajustée en sports et spectacles, expliqué principalement par l'augmentation des coûts de production de spectacles, compensée en partie par la hausse des revenus.
- Écart défavorable de 0,5 M\$ de la perte d'exploitation ajustée de distribution et d'édition de livres, qui s'explique surtout par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancé en partie par la diminution de certains frais d'exploitation, dont les frais de vente et d'administration.
- Écart défavorable de 0,1 M\$ de la perte d'exploitation ajustée de distribution et de production de musique, dû principalement à la hausse de certains frais d'administration.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs de 3,3 M\$ au premier trimestre 2018, contre des flux négatifs de 1,3 M\$ à la même période de 2017 (tableau 6), soit un écart défavorable de 2,0 M\$ qui s'explique par la hausse de 1,3 M\$ de la perte d'exploitation ajustée et par l'augmentation de 0,7 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels.

Tableau 6 : Sports et divertissement**Flux de trésorerie d'exploitation**

(en millions de dollars canadiens)

Trois mois terminés les 31 mars

	2018	2017
Perte d'exploitation ajustée	(2,1) \$	(0,8) \$
Acquisitions d'immobilisations	(0,2)	(0,1)
Acquisitions d'actifs incorporels	(1,0)	(0,4)
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	(3,3) \$	(1,3) \$

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société, ainsi que de la situation financière à la date du bilan.

Exploitation

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 294,7 M\$ au premier trimestre 2018, contre 147,3 M\$ à la même période de 2017.

- Cette augmentation de 147,4 M\$ s'explique surtout par :
 - l'écart favorable de 187,0 M\$ de la variation des actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie, expliquée principalement par les variations favorables des impôts sur le bénéfice à recevoir et à payer, des provisions, des créditeurs et des charges à payer, ainsi que des stocks du secteur Télécommunications ;
 - la hausse de 35,5 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté, dont 26,6 M\$ provenant du secteur Télécommunications.

Contrebalancés en partie par :

- l'augmentation de 56,4 M\$ des impôts exigibles au premier trimestre 2018, comparativement au trimestre correspondant de 2017, expliquée principalement par la comptabilisation d'avantages fiscaux au premier trimestre 2017 ;
- l'écart défavorable de 17,4 M\$ relatif à la portion monétaire liée à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.

La croissance de la rentabilité du secteur Télécommunications, la variation favorable des impôts sur le bénéfice à recevoir et à payer, de même que les variations favorables des créditeurs, des charges à payer et des stocks du secteur Télécommunications, ont eu un impact favorable au premier trimestre 2018 sur les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, comparativement au trimestre correspondant de 2017.

Fonds de roulement négatif de 98,5 M\$ au 31 mars 2018, contre un fonds de roulement négatif de 159,3 M\$ au 31 décembre 2017, soit un écart favorable de 60,8 M\$ qui s'explique principalement par la baisse des créditeurs et charges à payer et par la hausse des espèces et quasi-espèces, à même les flux générés par les activités d'exploitation, contrebalancées en partie par la hausse des impôts sur le bénéfice nets à payer, de même que par la variation défavorable de la juste valeur du passif à court terme lié aux dérivés incorporés afférents aux débetures convertibles venant à échéance en 2018.

Investissement

Acquisitions d'immobilisations de 145,4 M\$ au premier trimestre 2018, contre 168,3 M\$ à la même période de 2017, soit une diminution de 22,9 M\$ attribuable à la baisse des investissements dans les réseaux filaire et sans fil, ainsi qu'aux équipements aux abonnés, dans le secteur Télécommunications.

Acquisitions d'actifs incorporels de 56,9 M\$ au premier trimestre 2018, contre 35,1 M\$ à la même période de 2017, soit une hausse de 21,8 M\$, qui s'explique surtout par les investissements dans le projet IPTV, dans le secteur Télécommunications.

Acquisitions d'entreprises de 2,7 M\$ au premier trimestre 2018, contre 5,6 M\$ à la même période de 2017.

- Au premier trimestre 2018, les acquisitions d'entreprises s'expliquent par l'acquisition des actifs de l'entreprise Mobilimage inc. par le secteur Média.
- Au premier trimestre 2017, les acquisitions d'entreprises s'expliquent par les paiements du solde à payer dans le cadre de l'acquisition de Fibrenoire par le secteur Télécommunications.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québec Média

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québec Média de 96,0 M\$ au premier trimestre 2018, contre des flux négatifs de 47,1 M\$ à la même période de 2017 (tableau 7).

- Cet écart favorable de 143,1 M\$ s'explique principalement par l'augmentation de 141,8 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation.

Tableau 7

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québec Média

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS 15 ¹		Excluant l'IFRS 15 ²	
	Trois mois terminés les 31 mars		Trois mois terminés les 31 mars	
	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs				
Télécommunications	216,1 \$	188,9 \$	223,5 \$	182,1 \$
Média	(7,6)	(8,9)	(7,6)	(8,9)
Sports et divertissement	(3,3)	(1,3)	(3,3)	(1,3)
Siège social de Québec Média	0,7	(7,6)	0,7	(7,6)
	205,9	171,1	213,3	164,3
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(67,0)	(69,4)	(67,0)	(69,4)
Portion monétaire liée à la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(6,5)	10,9	(6,5)	10,9
Impôts exigibles	(59,8)	(3,4)	(59,8)	(3,4)
Autres	(0,5)	1,3	(0,5)	1,3
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	23,9	(157,6)	23,9	(157,6)
Impact de l'IFRS 15	–	–	(7,4)	6,8
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québec Média	96,0 \$	(47,1) \$	96,0 \$	(47,1) \$

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

Tableau 8**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de Québecor**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les	
	31 mars	
	2018	2017
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média présentés au tableau 7	96,0	(47,1)
Éléments des flux de trésorerie du siège social de Québecor :		
Flux de trésorerie du secteur	(0,4)	(2,2)
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(7,8)	(5,9)
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	5,0	(0,5)
	(3,2)	(8,6)
Plus l'acquisition d'immobilisations	145,4	168,3
Plus l'acquisition d'actifs incorporels	56,9	35,1
Moins les produits de l'aliénation d'éléments d'actif	(0,4)	(0,4)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de Québecor	294,7	147,3

Financement

Dette consolidée (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en hausse de 175,3 M\$ au premier trimestre 2018. Variation nette favorable de 50,2 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- Au premier trimestre 2018, les augmentations de la dette sont essentiellement attribuables à :
 - l'incidence défavorable du taux de change de 99,5 M\$. La hausse de la dette consolidée attribuable à ce facteur a été contrebalancée par une hausse de l'actif (ou une baisse du passif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisées sous « Instruments financiers dérivés » ;
 - l'augmentation par Québecor de tirages sur sa facilité de crédit bancaire renouvelable pour un montant de 82,8 M\$.
- Au premier trimestre 2018, la dette a diminué principalement pour les raisons suivantes :
 - la baisse de 4,8 M\$ de la dette attribuable à la variation de la juste valeur liée au risque d'intérêt couvert ;
 - les remboursements courants totalisant 3,3 M\$ sur les facilités de crédit à terme de Groupe TVA et de Québecor Média.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un actif net de 557,7 M\$ au 31 décembre 2017 à un actif net de 607,9 M\$ au 31 mars 2018, soit une variation nette favorable de 50,2 M\$ expliquée principalement par :
 - l'écart favorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés.
 Contrebalancé en partie par :
 - l'impact défavorable sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport aux États-Unis.

Au cours du premier trimestre 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat d'un montant nominal de 37,5 M\$ de débetures convertibles. Un paiement en espèces de 71,9 M\$ a été déboursé, le 4 avril 2018, relativement au rachat de ces débetures.

Situation financière

Liquidités disponibles nettes de 2,20 G\$ au 31 mars 2018 pour Québecor Média et ses filiales détenues à part entière, soit des espèces et quasi-espèces de 925,6 M\$ et des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 1,27 G\$.

Liquidités disponibles nettes de 41,3 M\$ au 31 mars 2018 pour Québecor au niveau corporatif, soit des espèces et quasi-espèces de 0,3 M\$ et des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 41,0 M\$.

Dettes consolidées (dette à long terme plus les emprunts bancaires) totalisant 5,71 G\$ au 31 mars 2018, soit une augmentation de 175,3 M\$ par rapport au 31 décembre 2017. Variation nette favorable de 50,2 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (cf. « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 3,33 G\$ de Vidéotron (3,27 G\$ au 31 décembre 2017), de 60,2 M\$ de Groupe TVA (62,6 M\$ au 31 décembre 2017), de 2,02 G\$ de Québecor Média (1,98 G\$ au 31 décembre 2017) et de 307,5 M\$ de Québecor (225,7 M\$ au 31 décembre 2017).

Au 31 mars 2018, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

Tableau 9

Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor

Périodes de 12 mois terminées les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

2019	20,8	\$
2020	313,5	
2021	424,0	
2022	1,4	
2023	2 670,0	
2024 et ultérieurement	2 321,0	
Total	5 750,7	\$

Québecor peut (mais n'est d'aucune façon dans l'obligation de le faire) chercher à retirer ou à racheter, de temps à autre, des titres en circulation, y compris des débentures convertibles, par le biais d'achats sur le marché libre, de transactions négociées avec des partenaires privés ou autrement. Ces rachats, le cas échéant, dépendront des liquidités disponibles de la Société, de ses besoins en liquidités, des conditions du marché, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs. Les montants de ces transactions pourraient être importants.

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était d'environ 5,6 années au 31 mars 2018 (5,9 années au 31 décembre 2017). Au 31 mars 2018, compte tenu des instruments de couverture, la dette était constituée d'environ 83,4 % de titres à taux fixe (84,7 % au 31 décembre 2017) et de 16,6 % de titres à taux variable (15,3 % au 31 décembre 2017).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière d'investissement en immobilisations, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes, de contribution conformément aux régimes de retraite, des rachats d'actions, de dividendes aux actionnaires et de dividendes (ou de distributions) à des participations ne donnant pas le contrôle. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de respecter les échéances futures de ses dettes, qui sont échelonnées au cours des prochaines années.

La Société est assujettie au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à ses ententes de financement. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le bénéfice d'exploitation ajusté). Au 31 mars 2018, la Société respectait tous ses ratios financiers et clauses financières restrictives de ses conventions de financement.

Dividendes déclarés

Considérant le profil financier actuel et prospectif de la Société, le conseil d'administration s'est penché sur la politique de versement de dividende de la Société et a déterminé une cible à atteindre progressivement d'ici la fin d'une période de quatre ans, laquelle cible sera entre 30% et 50% des flux monétaires libres annuels de la Société. En conséquence, le 7 mai 2018, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action sur les actions catégorie A et sur les actions catégorie B, soit une hausse de 100 %. Ce dividende sera versé le 18 juin 2018 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 24 mai 2018.

Analyse du bilan consolidé au 31 mars 2018

Tableau 10

Bilan consolidé de Québecor

Analyse des principales variations entre les 31 mars 2018 et 31 décembre 2017

(en millions de dollars canadiens)

	31 mars 2018	31 déc. 2017	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
Actif				
Espèces et quasi-espèces	929,3	864,9	64,4	\$ Flux générés par les activités d'exploitation
Débiteurs	523,1	543,4	(20,3)	Incidence de la variation courante des activités
Immobilisations	3 545,9	3 594,6	(48,7)	Amortissement de la période, moins l'acquisition d'immobilisations sur une base d'exercice
Actifs incorporels	996,7	983,1	13,6	Investissements dans le projet IPTV du secteur Télécommunications sur une base d'exercice, moins l'amortissement de la période
Instruments financiers dérivés ¹	607,9	557,7	50,2	Cf. « Financement »
Passif				
Créditeurs et charges à payer	649,6	738,7	(89,1)	Incidence de la variation courante des activités
Impôts sur le bénéfice ²	28,7	(16,0)	44,7	Impôts exigibles de la période
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	5 712,7	5 537,4	175,3	Cf. « Financement »
Déventures convertibles et dérivés incorporés liés aux déventures convertibles	920,4	892,2	28,2	Pertes sur les dérivés incorporés
Impôts différés ³	691,7	716,0	(24,3)	Recouvrements d'impôts différés aux résultats

¹ Actif à long terme moins le passif à long terme

² Passif à court terme moins l'actif à court terme

³ Passif à long terme moins l'actif à long terme

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Au 31 mars 2018, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, le remboursement de capital et d'intérêt sur les débentures convertibles, les paiements minimaux exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, ainsi que ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 11.

Tableau 11
Obligations contractuelles de Québecor au 31 mars 2018
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme ¹	5 750,7	\$ 20,8	\$ 737,5	\$ 2 671,4	\$ 2 321,0
Débentures convertibles ²	921,2	921,2	–	–	–
Paiements d'intérêts ³	1 624,9	221,2	552,0	500,8	350,9
Contrats de location-exploitation	192,4	45,9	51,3	21,2	74,0
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	1 348,9	212,1	340,3	292,9	503,6
Instruments financiers dérivés ⁴	(652,2)	0,5	(81,1)	(492,2)	(79,4)
Total des obligations contractuelles	9 185,9	\$ 1 421,7	\$ 1 600,0	\$ 2 994,1	\$ 3 170,1

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour comptabiliser les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts et aux frais de financement.

² Basé sur la valeur du marché au 31 mars 2018 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve d'un prix plancher de 9,625 \$ et d'un prix plafond de 12,03125 \$. La Société peut aussi racheter les débentures convertibles en émettant le nombre d'actions catégorie B correspondant.

³ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et les débentures convertibles, selon les taux d'intérêt en vigueur et les taux d'intérêt des couvertures, et selon les taux de change des couvertures sur devises au 31 mars 2018.

⁴ Estimation des encaissements futurs, déduction faite des déboursés futurs liés à la couverture des devises en utilisant des instruments financiers dérivés.

Transactions entre parties liées

Au cours du premier trimestre 2018, la Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 0,7 M\$ (0,7 M\$ à la même période de 2017).

Capital-actions

Conformément aux exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 12 présente les données du capital-actions de la Société au 15 avril 2018. De plus, 680 000 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 15 avril 2018.

Tableau 12

Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 15 avril 2018	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A	77 324 844	8,6 \$
Actions catégorie B	156 466 384	296,8

Le 9 août 2017, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 4 000 000 actions catégorie B représentant environ 2,4 % des actions catégorie B émises et en circulation au 1^{er} août 2017. Les rachats peuvent être effectués entre les 15 août 2017 et 14 août 2018, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le 15 décembre 2017, en vertu du programme de rachat dans le cours normal des activités, la Société a procédé à une augmentation du nombre maximum d'actions catégorie B qui peuvent être rachetées à 8 400 000, représentant environ 9,9 % des actions catégorie B détenues dans le public au 1^{er} août 2017.

Au cours du premier trimestre 2018, la Société a racheté et annulé 4 125 800 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 98,7 M\$ (659 200 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 12,8 M\$ au premier trimestre 2017). L'excédent de 90,8 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis (11,6 M\$ au premier trimestre 2017).

Le 9 novembre 2017, la Société a annoncé, dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités, la conclusion le 10 novembre 2017 d'un régime automatique d'achat d'actions (le « régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations.

Aux termes du régime, avant d'entrer dans une période volontaire d'interdiction d'opérations, la Société peut demander au courtier désigné, sans y être tenue, de faire des achats dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités. Ces achats seront établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par la Société avant les périodes d'interdiction. En dehors de ces périodes, les rachats seront effectués à la discrétion de la direction de la Société.

Le régime a été préalablement autorisé par la Bourse de Toronto. Il est entré en vigueur le 13 novembre 2017 et se terminera en même temps que le programme de rachat dans le cours normal des activités.

Le 15 novembre 2017, la Société a procédé à un fractionnement des actions catégorie A et des actions catégorie B en circulation de la Société, à raison de deux pour une. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action supplémentaire pour chaque action détenue à la date de clôture des registres le 15 novembre 2017.

Instruments financiers

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, des dettes à long terme, des débiteures convertibles et des instruments financiers dérivés.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur ses dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises et ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable. La Société n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des débiteures convertibles et des instruments financiers dérivés au 31 mars 2018 et au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

Tableau 13

Juste valeur de la dette à long terme, des débiteures convertibles et des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Actif (passif)	31 mars 2018		31 décembre 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme¹	(5 750,7)	(5 884,0)	\$ (5 572,1)	\$ (5 883,3)
Débiteures convertibles²	(922,8)	(922,8)	(888,5)	(888,5)
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change à terme	1,2	1,2	(4,5)	(4,5)
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt	606,7	606,7	562,2	562,2

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert et aux frais de financement.

² La valeur comptable et la juste valeur des débiteures convertibles sont composées du capital initial et de la valeur des caractéristiques de conversion, au prix plafond et au prix plancher, comptabilisés comme dérivés incorporés.

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débiteures convertibles est fondée sur les cours de marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument financier dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur comptabilisée des instruments financiers dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou de la Société.

Les pertes et gains sur évaluation et conversion des instruments financiers pour les premiers trimestres 2018 et 2017 sont résumés dans le tableau 14.

Tableau 14**Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2018	2017
Perte sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles	28,2 \$	72,7 \$
Autres	1,4	(0,3) \$
	29,6 \$	72,4 \$

Une perte de 43,1 M\$ a été comptabilisée au premier trimestre 2018 aux autres éléments du résultat global relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (perte de 12,3 M\$ au premier trimestre 2017).

Modifications de conventions comptablesi) IFRS 9 – *Instruments financiers*

Le 1er janvier 2018, la Société a adopté les nouvelles règles selon la norme IFRS 9, Instruments financiers, laquelle simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation dans l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture plus étroitement lié aux activités de gestion du risque prises par les entités.

Conformément aux nouvelles règles, tous les actifs et passifs financiers de la Société sont dorénavant classés comme évalués ultérieurement au coût amorti.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés.

ii) IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 1er janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précisent comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus et qui exige également que l'entité divulgue davantage d'informations aux utilisateurs des états financiers. La norme fournit un modèle à cinq étapes fondé sur des principes à appliquer selon lequel la Société comptabilise maintenant un contrat conclu avec un client seulement lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- les parties au contrat ont approuvé celui-ci (par écrit, verbalement ou selon d'autres pratiques commerciales habituelles) et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives ;
- l'entité peut déterminer les droits de chaque partie en ce qui concerne les biens ou les services à fournir ;
- l'entité peut déterminer les conditions de paiement prévues pour les biens ou les services à fournir ;
- le contrat a une substance commerciale (c'est-à-dire que le risque, le calendrier ou le montant des flux de trésorerie futurs de l'entité devrait changer à la suite du contrat) ; et
- il est probable que l'entité recouvrera la contrepartie à laquelle elle a droit en échange des biens ou des services qu'elle fournira au client.

L'adoption de la norme IFRS 15 a eu un impact important sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts, notamment les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement.

Conformément à la norme IFRS 15, la contrepartie totale d'un contrat comportant des prestations multiples est maintenant attribuée à toutes les obligations de prestations prévues au contrat, en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation, et ce, sans être limitée par un montant non conditionnel. Le secteur Télécommunications fournit des appareils et des services de téléphonie mobile dans le cadre de contrats à prestations multiples et pour une période de temps fixe. Conformément à la norme IFRS 15, les offres promotionnelles liées à la vente d'appareils mobiles, qui étaient auparavant comptabilisées en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation, sont maintenant prises en considération dans la contrepartie totale à répartir entre les obligations de prestations. L'adoption de la norme IFRS 15 se traduit, entre autres impacts, par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de

téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. Le moment de la comptabilisation de ces revenus est ainsi modifié sous la norme IFRS 15. Toutefois, le revenu total comptabilisé sur la durée du contrat pour l'ensemble des obligations de prestations du contrat demeure le même par rapport aux règles antérieures. La portion des revenus qui est générée sans avoir été facturée est dorénavant présentée comme des actifs liés à des contrats dans les bilans consolidés et cet actif est réalisé au cours de la période du contrat. La portion à long terme des actifs liés à des contrats est incluse dans « Autres éléments d'actif » dans les bilans consolidés. Tous les autres types de revenus ne sont pas affectés par l'adoption de l'IFRS 15.

De plus, conformément à la norme IFRS 15, certains coûts liés à l'obtention d'un contrat, principalement des commissions de vente, sont capitalisés et amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintient son service. Auparavant, ces frais étaient comptabilisés en charges lorsqu'engagés. De même, la capitalisation des frais de branchement n'est plus limitée aux revenus de branchement afférents comme selon les règles antérieures. Ces frais capitalisés sont inclus dans « Autres éléments d'actif » comme coûts de contrat dans les bilans consolidés.

L'adoption rétroactive de la norme IFRS 15 a eu les impacts suivants sur les données financières consolidées comparatives :

États consolidés des résultats et du résultat global

Augmentation (diminution)	Trois mois terminé le 31 mars 2017	
Revenus	5,1	\$
Achats de biens et services	(1,7)	
Charge d'impôts différés sur le bénéfice	1,8	
Bénéfice net et résultat global	5,0	\$
Bénéfice net et résultat global attribuable aux :		
Actionnaires	4,1	\$
Participations ne donnant pas le contrôle	0,9	
Résultat par action attribuable aux actionnaires	0,02	\$

Bilans consolidés

Augmentation (diminution)	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Actifs liés à des contrats ¹	183,6	\$	155,8	\$
Coûts de contrat ²	92,5		85,4	
Passif d'impôts différés	73,2		63,9	
Bénéfices non répartis	165,4		143,7	
Participations ne donnant pas le contrôle	37,5		33,6	

¹ La portion à court terme des actifs liés à des contrats est de 132,8 M\$ au 31 décembre 2017 et de 106,6 M\$ au 31 décembre 2016.

² La portion à court terme des coûts de contrat est de 55,9 M\$ au 31 décembre 2017 et de 49,4 M\$ au 31 décembre 2016.

L'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Contrôles et procédures

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers consolidés selon les IFRS.

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2018, aucune modification touchant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui aurait eu ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante n'a été effectuée.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer avec succès son réseau et les installations de ses services mobiles ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux, de la télévision et des autres médias ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement du réseau de Québecor Média ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives, ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;
- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution numérique, d'accès Internet, de téléphonie mobile et par câble, et de Club illico, ainsi que la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage, l'accès non autorisé ou d'autres violations de la sécurité ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québecor Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- la capacité de Québecor Média de développer avec succès les activités de son secteur Sports et divertissement ou d'autres domaines en expansion de ses autres secteurs d'activité ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Québecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québecor imposées par les conditions des emprunts ; et

- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 7 mai 2018 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Montréal, Québec

Le 7 mai 2018

QUÉBECOR INC.

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2018	2017			2016			
	31 mars	31 déc. ¹	30 sept. ¹	30 juin ¹	31 mars ¹	31 déc. ¹	30 sept. ¹	30 juin ¹
Revenus	1 006,7 \$	1 064,1 \$	1 040,6 \$	1 038,6 \$	1 001,5 \$	1 067,6 \$	1 017,7 \$	1 003,5 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	407,4	420,0	432,0	404,3	371,9	410,6	415,1	374,9
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	89,6	83,6	103,7	88,6	74,9	97,4	98,3	78,6
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(29,1)	(7,8)	(79,1)	(36,2)	(72,4)	50,0	(68,2)	(57,0)
Éléments inhabituels	(3,8)	(5,6)	149,0	78,6	1,4	(11,4)	(23,3)	(3,1)
Activités abandonnées	-	0,3	4,8	6,8	-	-	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	56,7	70,5	178,4	137,8	3,9	136,0	6,8	18,5

Données de base par action

Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,38 \$	0,35 \$	0,43 \$	0,37 \$	0,31 \$	0,40 \$	0,40 \$	0,32 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,12)	(0,03)	(0,33)	(0,15)	(0,30)	0,20	(0,28)	(0,23)
Éléments inhabituels	(0,02)	(0,03)	0,62	0,32	0,01	(0,05)	(0,09)	(0,01)
Activités abandonnées	-	-	0,02	0,03	-	-	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	0,24	0,29	0,74	0,57	0,02	0,55	0,03	0,08

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	235,9	239,7	241,4	242,8	243,2	244,2	244,6	244,8
--	--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Données diluées par action

Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,34 \$	0,32 \$	0,39 \$	0,33 \$	0,28 \$	0,36 \$	0,36 \$	0,30 \$
Impact de la dilution	0,04	0,03	0,04	0,04	0,03	-	0,04	0,03
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,12)	(0,03)	(0,33)	(0,15)	(0,30)	-	(0,28)	(0,24)
Éléments inhabituels	(0,02)	(0,03)	0,62	0,32	0,01	(0,04)	(0,09)	(0,01)
Activités abandonnées	-	-	0,02	0,03	-	-	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	0,24	0,29	0,74	0,57	0,02	0,32	0,03	0,08

Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	236,3	240,0	241,8	243,2	243,6	286,6	244,6	245,6
--	--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

¹ Les données comparatives ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.